

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Actions 2005

Les revendications québécoises

Propositions adoptées le 28 janvier 2005

Cinq revendications portant les cinq valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité ont été retenues.

ÉGALITÉ

Cette revendication aborde la question du **rôle de l'État**

Nous réclamons du gouvernement du Québec qu'il poursuive son engagement en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe. En conséquence, qu'il adopte une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine ; qu'il maintienne des programmes spécifiques pour les femmes ; qu'il maintienne le Conseil du statut de la femme (CSF) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF), leur mission distincte et spécifique ainsi qu'un financement adéquat ; qu'il nomme une ministre responsable de la Condition féminine, ayant notamment comme mandat la promotion et la défense des droits des femmes.

LIBERTÉ

Cette revendication aborde la question des **droits des femmes migrantes**

Nous réclamons que le gouvernement du Québec négocie une entente avec le gouvernement du Canada afin de protéger les droits des femmes migrantes victimes de trafic et d'empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.

SOLIDARITÉ

Cette revendication aborde la question de la **lutte contre pauvreté**

Nous réclamons la couverture des besoins essentiels des personnes dont les revenus proviennent de la Sécurité du revenu et du Régime des prêts et bourses.

JUSTICE

Cette revendication aborde la question du **travail**

Nous réclamons que la *Loi sur les normes du travail* interdise les disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi, afin de garantir aux personnes occupant un emploi atypique les mêmes conditions de travail (incluant le salaire et les avantages sociaux) que celles accordées aux autres personnes salariées qui effectuent un travail équivalent dans une même entreprise.

Dans cette perspective, nous réclamons également la reconnaissance du statut de salarié pour les personnes qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu, qui participent à des mesures d'intégration au travail et qui effectuent une vraie prestation de travail.

PAIX

Cette revendication aborde la question des **violences envers les femmes**

Nous réclamons du gouvernement québécois la mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans, évaluée minimalement à 25 millions de dollars, soit 2,5 millions par année, visant le grand public, notamment par le recours aux médias, afin que toutes et tous soient reponsabilisé-e-s et deviennent conscient-e-s du caractère criminel et intolérable des comportements violents à l'égard des femmes, que cette campagne soit réalisée avec les groupes féministes qui luttent contre les violences envers les femmes.